

DÉLIBÉRATION N° CB 16-05 DU 31 MARS 2016

**RELATIVE A L'ELECTION DE REPRESENTANTS DU COMITE DE BASSIN
A LA MISSION D'APPUI TECHNIQUE DE BASSIN**

Le Comité de bassin,

Vu :

- le code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-8 et D.213-17 ;
- la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 59 ;
- le décret n°2014-846 du 28 juillet 2014 relatif aux missions d'appui technique de bassin, notamment son article 4 ;
- le dossier du Comité de bassin du 31 mars 2016,

DÉLIBÈRE

Article unique

Sont élus représentants du Comité de bassin à la mission d'appui technique de bassin :

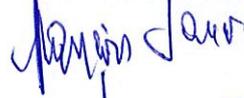
Jean NOTAT	représentant des conseils régionaux
Florence LE MONNYER	représentant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dont un au moins est concerné par une frange littorale et un autre est concerné par une zone montagneuse, le cas échéant

**La Secrétaire
du Comité de bassin**



Patricia BLANC

**Le Président
du Comité de bassin**



François SAUVADET